

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

Séance du 20 Janvier 2021 à la Salle des Fêtes de Marignac

L'an deux mille vingt et un, le 20 Janvier à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

Personnes présentes : 61

ABADIA Jean-François / ABBES Pierre / AZEMAR Eric / LARRIEU André / BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / DRAPÉ Jacques / CAMPAGNE André / BOUKEBBOUCHE Farida / CASTEX Claude / CAU Claude / SOUTIRAS Emilie / CAZES Sabine / COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DE FARCY DE PONTFARCY Marilyne / DENARD Jean-Paul / DE PECO Serge / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban / DUMAIL Bernard / DUPLAN Patrick / BALTANAS François / ESCOLE Simon / THOUVENOT Stéphane / FILLASTRE André / GUAUS Bernard / HAEIN Thierry / JACQUARD Claude / JAMME Henri / LADEVEZE Michel / LAFONT Céline / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / LASALA Jean-Pierre / MARTIN Denis / MINEC Hervé / GABAS Jacques / MORETTO Joseph / PELAYO Gabriel / PENETRO Pascal / PÉRÉMIQUEL Mathieu / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTE Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / RENAUD Jacques / RIBIS Jean-Marc / RIVES Jean-Jacques / SACAZE Jean-François / SALVATICO Jean-Paul / SARRAUTE Daniel / SERRANO Georges / TINE Jean-Claude / TONIOLO Gilles / ESTRADE Joël / SOLLE LOUGE Evelyne / VIGNEAUX Denise

Personnes absentes ou excusées : 34

AUFRERE Isabelle / BRILLET Gérard / BRUNET LACOUE Françoise / CASTEX Marie-Thérèse / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / CHEVREL Bernadette / COLLA Serge / DARDÉ Jean-Paul / DUPLICH Jean-Luc / EMPORTES Christian / FERRE Louis / GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUIARD Olivier / HUET Serge / LACOMBE Claude / LAGLEIZE Patrick / LAMORA Christel / MARTIN François / MELAZZINI André / MOUNIER Ghislaine / PALACIN John / PERUSSEAU Olivier / PRAT Philippe / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Annie / RIVAL Patrice / SAINT-MARTIN Yvon / SAPORTE Gérard / SAULNERON Patrick / STRADERE Michelle / THÉBÉ Henri

Procurations : 10

AUFRERE Isabelle a donné procuration à CAU Claude
BRUNET LACOUE Françoise a donné procuration à PUENTE Alain
GAMBONI Jean-Philippe a donné procuration à BISTOLFI Patrick
HUET Serge a donné procuration à PLANAS Yves
LACOMBE Claude a donné procuration à CAZES Sabine
LAGLEIZE Patrick a donné procuration à FILLASTRE André
MOUNIER Ghislaine a donné procuration à LASALA Jean-Pierre
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André
REDONNET Jean-Luc a donné procuration à SACAZE Jean-François
RIVAL Patrice a donné procuration à LARQUE Alain

Vote : Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet : Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
2021 - Budget Pompes Funèbres**

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il y a la possibilité de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2021 du budget Pompes Funèbres aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et au résultat reporté.

Il est constaté à ce jour, que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2020 s'élevaient à 47 757,77 € (déduction faite des remboursements de la dette, des opérations d'ordre s'élevant à 13 432,00 €), que le quart de ces crédits représente donc à 11 939,44 €.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Président, de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

Opération	Désignation	Article	25%
Opération 12	Acquisition matériel informatique	2183	493,13 €
Non affecté	Bâtiments	2131	4 103,50 €
	Installations générales et agencement	2181	1 592,82 €
	Mobilier	2184	2 250,00 €
	Autres	2188	3 500,00 €
	TOTAL		11 939,44 €

Après délibération, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorisent Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses sur le budget Général 2021 sur les comptes et pour les montants précisés ci-dessus avant vote du budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
 Alain PUENTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.